

## VILLE DE CARCASSONNE

N° 25142

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT, AU CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE, AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE, À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CARCASSONNE, À LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES, À LA SACEM ET AUX DIVERSES CHAMBRES CONSULAIRES DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE CARCASSONNE 2026**

\*\*\*\*\*

CONSIDERANT que le Festival de Carcassonne, est un festival unique qui se déroule chaque été dans le cadre exceptionnel de la Cité de Carcassonne,

CONSIDERANT que les thématiques proposées chaque année lors du Festival de Carcassonne sont : Théâtre, Cirque, Opéra, Classique, Danse, Concerts

CONSIDERANT que la diversité culturelle fait l'identité de ce festival populaire et exigeant, où tous les arts sont représentés.

CONSIDERANT que les collectivités territoriales soutiennent les actions culturelles sur le territoire,

#### **DECIDE**

Article 1 (Unique) : Il est demandé au Conseil Régional Occitanie, au Conseil Départemental de l'Aude, à la Communauté d'Agglomération de Carcassonne, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, à la SACEM ainsi qu'aux diverses chambres consulaires une subvention pour l'organisation du Festival de Carcassonne 2026.

Carcassonne, le 16 septembre 2025

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250916-26725-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2025

Publication : 25/09/2025